



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

PROCÈS-VERBAL BUREAU COMMUNAUTAIRE JEUDI 20 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le 20 juin
à 19 heures, le Bureau communautaire de la Communauté
de Communes du Volvestre s'est réuni
sous la présidence de Denis TURREL
au lieu ordinaire de ses séances
sur convocation régulière du 14 juin 2023

Étaient présents :

BIENVENU Frédéric, BRUN Karine, CAZARRÉ Max (*départ à 19h57 au point « rôle et missions de l'Office de Tourisme »*), CAZAUX Jean-Michel, DEJEAN Daniel, DELOR Carole, ESQUIROL Jean-Marc, GAY Jean-Louis, GILAMA Chantal, LEFEBVRE Patrick, MANFRIN Jean-Marc, MENER Emilie, MESBAH-LOURDE Pascale, NAYA Anne-Marie, PAYEN Éric, SALAT Éric, TURREL Denis, VEZAT-BARONIA Maryse, VIEL Pierre.

Étaient excusés :

AUDOUBERT René, BAUDINIÈRE Julien, CAILLET Pierre, CHALDUC Jean, CONDIS Sylvette, CUSSOL Roselyne, DALLARD Jean-Michel, DANES Richard, GRYCZA Daniel, HO Bastien, NAYLIES Charles, SENECLAUZE Christian, VARELA Marie-José, WAWRZYNIAK Stéphane.

Étaient absents : /

Étaient invités : DELCROIX Bernard, commune de Goutevernisse (excusé), JEAN Sophie, commune de Gensac-sur-Garonne (excusée), DEGA Eric, commune de Saint-Christaud.

Pouvoirs :

HO Bastien (pouvoir donné à SALAT Eric), CHALDUC Jean (pouvoir donné à NAYA Anne-Marie), CONDIS Sylvette (pouvoir donné à GILAMA Chantal), GRYCZA Daniel (pouvoir donné à TURREL Denis).

Secrétaire de séance : DEJEAN Daniel.

Nombre de délégués titulaires en exercice : 33

Nombre de présents : 19

Nombre de votants : 23

Pouvoir : 4

ORDRE DU JOUR :

FONCTIONNEMENT

1) Présentation du Syndicat Intercommunal des Eaux du Coteaux du Touch (SIECT)

Présentation par Monsieur Paul-Marie BLANC, Président du SIECT, et de Madame Isabelle PEREZ-CAZARD, Directrice

2) Grand Projet du Sud-Ouest

TOURISME

3) Rôle et missions de l'Office de Tourisme – Questionnaire à destination des communes

ACCESSIBILITE DES SERVICES AU PUBLIC

4) Présentation du 1^{er} bilan itinérance France Services

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Président informe les membres de l'assemblée que Madame Roselyne Cussol est hospitalisée et accueille, en tant qu'invité, Monsieur Eric Dega, 1^{er} adjoint au maire de la commune de Saint-Christaud. Au nom du Bureau communautaire, il dit qu'il a une pensée pour elle, et demande à Monsieur Dega de lui transmettre ses amitiés et lui souhaite un bon rétablissement.

Monsieur Daniel Dejean est proposé comme secrétaire de séance. Le Bureau Communautaire vote à l'unanimité ce choix.

Monsieur le Président demande s'il y a des modifications à apporter au procès-verbal de la séance du 16 mai 2024. Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

FONCTIONNEMENT

Présentation du Syndicat Intercommunal des Eaux du Coteaux du Touch (SIECT)

Monsieur le Président accueille Monsieur Paul-Marie Blanc, Président du SIECT, et Madame Isabelle Perez-Cazard, Directrice.

Il rappelle que dans le cadre du transfert de compétences Eau et Assainissement au 1^{er} janvier 2026, la communauté de communes à l'obligation de tenir un débat sur le sujet en 2025. A cet effet, les quatre syndicats viendront se présenter lors des Bureaux communautaires et exposeront leur activité et leur mission et partageront leur réflexion, notamment comment ils envisagent ce transfert de compétences.

Monsieur Paul-Marie Blanc, Président du SIECT, remercie le Président et les élus pour cette invitation. Il informe l'assemblée qu'il est également Président de la Communauté de Communes de Cœur de Garonne et qu'il est Maire de la commune de Bérat.

Au préalable, il explique que le Syndicat Intercommunal Eaux des Coteaux du Touch (SIECT) a été créé en 1951 à l'initiative de trois conseillers généraux des cantons du Fousseret, de Rieumes et de Saint Lys qui ont réfléchi, à l'époque, à comment l'eau potable pouvait être desservie sur le territoire du Sud Toulousain. Aujourd'hui, il couvre environ 10 % du territoire de la Haute-Garonne.

Ensuite, Monsieur Paul-Marie Blanc s'attache à présenter le SIECT comme suit :

❖ Territoire desservi en eau potable sur 54 communes

- CC Cœur de Garonne (34 communes). Toutes les communes de Cœur de Garonne ne sont pas desservies par le SIECT.
- CA Le Muretain Agglo (14 communes).
- CC du Volvestre (5 communes : Capens, Bois-de-la-Pierre, Longages, Peyssies et Lafitte-Vigordane)
- CC Le Grand Ouest Toulousain (1 commune)

- 38 000 abonnés (83 000 habitants). La moitié des abonnés relève du Muretain Agglo où la densité de la population est la plus importante.
- La prestation de contrôle des poteaux incendie est exercée sur 49 communes (dont les 5 communes du Volvestre).

❖ Territoire desservi en assainissement autonome sur 41 communes

- CA Le Muretain Agglo (10 communes)
- CC Cœur de Garonne (25 communes)
- CC du Volvestre (5 communes)
- CC Le Grand Ouest Toulousain (1 commune)
- 6500 installations (15 000 habitants)
- La prestation facturation/recouvrement Assainissement collectif est exercée sur 10 communes (aucune du Volvestre). Le SIECT assure la facturation pour Réseau 31.

❖ La gouvernance du SIECT

La composition du bureau syndical est la suivante :

- Président : Paul-Marie BLANC (Bérat)
- 1er Vice-président : Georges DUPUY (Plagnole)
- 2ème Vice-président : Lauriane BOULP (Lherm)
- 3ème Vice-président : Pierre CONDOJANOPOULOS (Longages)

Les autres membres du bureau sont :

- Gérard CAPBLANQUET (Marignac Lasclares)
- Martine VITET (Fonsorbes) Pascale VITTADELLO (Casties Labrande)
- Pierre LAGARRIGUE (Le Fousseret)

Monsieur Paul-Marie Blanc précise que lors des élections des Vice-Présidents en 2020, il y en avait cinq dont deux du Muretain Agglo, ce qui permettait une représentation du territoire. Par la suite, les deux Vice-Présidents du Muretain Agglo ont été démis de leurs fonctions. Les deux postes de Vice-Présidents n'ont pas été renouvelés mais la volonté du SIECT est bien que le territoire soit représenté.

La composition du conseil syndical représente 77 délégués syndicaux soit :

- 31 délégués de communes (dont 5 communes de la CC du Volvestre)
- 31 délégués de la CC Cœur de Garonne
- 14 délégués de la CA Le Muretain Agglo
- 1 délégué de la CC Le Grand Ouest Toulousain

Il précise qu'historiquement, comme la plupart des syndicats intercommunaux, le SIECT était représenté par un délégué de chaque commune. Au fil des années, certaines compétences ont été transférées et de fait, le SIECT, qui était un syndicat de communes, s'est ainsi transformé en syndicat mixte composé d'Intercommunalités membres ou de communes. La composition du SIECT sera encore modifiée au regard du transfert des compétences et les délégués du SIECT seront alors issus des intercommunalités.

Monsieur le Président demande si les statuts du SIECT ont été toilettés au regard du transfert des compétences à venir. Monsieur Paul-Marie Blanc répond que le SIECT a envisagé une modification des statuts qui a été votée par la Communauté de Communes de Cœur de Garonne et qui a été soumise aux différentes communes mais précise qu'il n'a pas approuvé par le Muretain Agglo qui a pouvoir de veto. A terme, il y aura 25 délégués de moins et les délégués seront issus des communautés de communes ou du Muretain Agglo.

Madame Isabelle Perez-Cazard, Directrice, indique que la future représentation des délégués sera la suivante

- 5 pour le Volvestre,
- 31 pour Cœur de Garonne,
- 14 pour le Muretain Agglo
- 1 pour Le Grand Ouest Toulousain

❖ Le personnel du SIECT

- Environ 60 agents
- Astreinte assurée 7j/7 24h/24 par les agents des services usines et réseau pour pallier les différents problèmes notamment les casses.

❖ L'autonomie de production

- Production propre 2023 : 7 600 000 m³
 - ✓ Usine Lherm : 5 000 000 m³ sur la partie nord du territoire
 - ✓ Usine Fousseret actuellement en travaux : 1 500 000 m³ (desserte des 5 communes du Volvestre)
 - ✓ Forages Cazères : 1 100 000 m³
 - ✓ Forages Plagne : 11 000 m³

La majeure partie de l'eau qui est produite sur le territoire du SIECT est distribuée sur le SIECT.

- Vente d'eau 2023 depuis Cazères: 3 %
 - ✓ au SMDEA09 pour Gensac
 - ✓ à Réseau 31 pour Lavelanet de Comminges et Saint Julien

❖ Focus sur l'usine du Fousseret

Madame Isabelle Perez-Cazard présente l'usine du Fousseret.

L'usine du Fousseret se situe sur la commune du Fousseret. L'eau est pompée dans le canal Saint Martory pendant 11 mois de l'année et au mois de mars, pendant la période de chômage, dans la Louge. Il s'agit d'une filière classique de traitement des eaux avec une décantation, une filtration sur sable et une absorption sur charbon actif en grain.

Il y a deux départs. Un départ vers Saint Elix qui alimente Peyssies, Lafitte-Vigordane et Longages et un départ via le Fousseret pour alimenter Bois de la Pierre pour ensuite revenir sur Longages. La capacité de production actuelle est de 300 m³/heure.

Actuellement, l'usine du Fousseret, qui a été refaite en 2004, est en cours de réhabilitation, pour doubler la production et ainsi obtenir une capacité de 600 m³/heure en 2025.

❖ Le réseau du SIECT

- 1 570 km de conduites avec des distances très importantes
- 38 châteaux d'eau (23 000 m³ de stockage). Le SIECT a construit en 70 ans plus de deux châteaux d'eau tous les deux ans. Le dernier château d'eau est celui de Bérat. Il ne sera plus construit de châteaux d'eau avant plusieurs décennies car le SIECT est armé pour répondre à la population existante et celle à venir.
 - ✓ réservoirs Beaufort : 5000 et 1500 m³
 - ✓ château d'eau St Lys : 4200 m³
 - ✓ château d'eau Lherm 2 : 1700 m³
 - ✓ château d'eau Bérat 2 : 1500 m³
 - ✓ château d'eau Fousseret : 1000 m³
 - ✓ château d'eau Castelneau : 1000 m³
 - ✓ château d'eau Ste Foy de P. 4 : 1000 m³

❖ Le réseau de distribution

Madame Isabelle Perez-Cazard informe que les données sont issues du rapport sur le prix et la qualité de l'eau de 2022. Le rapport de 2023 n'a pas encore été publié et sortira en septembre 2024.

- taux renouvellement réseau : 0,45 % – linéaire renouvelé en 2022 : 5 km
- rendement réseau : 74 % (supérieur à la valeur de référence de 71,5 %)
- indice linéaire de pertes en réseau : 3 m³/km/j

Il s'agit d'indicateurs de performance donnés dans le cadre du RPQS entre autres.

❖ Les compteurs d'eau

- Le SIECT compte 38 000 abonnés pour 80 000 habitants et autant de compteurs relevés une fois par an (5 communes du Volvestre : 2900 abonnés)
- 80 % du parc de compteurs est équipé en radio-relève (+ 7 % par an) depuis 2010. Le SIECT équipe les compteurs de tête émettrice pour les lire à distance et accélérer la relève. Un système de relève en rafale est en cours de développement pour relever les compteurs plus rapidement et déceler au plus vite les éventuelles fuites d'eau et devrait mis en œuvre au mois d'octobre 2024.

- Changement régulier des compteurs de + de 15 ans (de 1000 à 2000 par an)

❖ Les investissements sur SIECT

- 58 M€ réalisés entre 2007 et 2023
 - ✓ Château d'eau de Saint Lys 4200 m3 – 4,2 M€ (2013)
 - ✓ Usine de Lherm – réhabilitation et extension à 1200 m3/h – 12,4 M€ (2013)
 - ✓ Château d'eau de Lherm – 1700 m3 – 1,3 M€ (2010)
 - ✓ Château d'eau de Bérat - 1500 m3 - 1,6 M€(2019)
- 8 M€ prévus en 2024
 - ✓ Usine du Fousseret – réhabilitation et extension à 600 m3/h – 7,6 M€ (Travaux en cours – finalisation automne 2025)

❖ Alimentation en eau sur les 5 communes du Volvestre

Il y a deux départs de l'usine du Fousseret. Un départ plus au Sud qui va sur Saint-Elix pour alimenter Lafitte-Vigordane, Peyssies, Longages et ensuite Capens et un départ qui refoule sur l'usine du Fousseret pour alimenter Marignac, Gratens et qui va alimenter Bois-de-la-Pierre, ensuite Labastide via le château d'eau de Bérat puis une alimentation sur Longages.

Cette double alimentation est très importante.

❖ Schéma directeur

Le Schéma directeur d'Alimentation en Eau Potable du SIECT à l'horizon 2035 a été réalisé en 2006 puis actualisé en 2011 et 2016.

Le Schéma Directeur établit, d'après les besoins actuels et futurs en eau des habitants, un programme de travaux à l'échelle du territoire afin d'assurer en quantité et en qualité la distribution d'eau potable sur le territoire.

Depuis 2007, 38 M€ de travaux du schéma ont été réalisés sur les 56 M€ prévus.

Les plans du Schéma directeur du Sud-ouest du SIECT sont présentés en séance. Tout a été réalisé dans la zone qui concerne le Volvestre, à l'exception du tronçon de 5 km entre le Fousseret et Gratens qui sera terminé en 2025.

❖ Le prix de l'eau (tarifs présentés en séance)

Depuis 2021, le SIECT n'a pas appliqué d'augmentation sur le prix de de l'eau. C'est un choix qui a été fait au regard du différend avec le Muretain Agglo. Lors de la création du SIECT, les critères pris en compte pour la distribution de l'eau étaient géographiques et ils ne prenaient pas en compte le découpage administratif qui est arrivé bien plus tard. Aujourd'hui, une intercommunalité ou une agglomération qui souhaite adhérer à un même syndicat ne répond à aucune logique de réseau à l'exception de l'assainissement.

Parmi les arguments au sein des intercommunalités pour adhérer à un seul syndicat, l'un est de dire que le SIECT est le syndicat le plus cher du département alors que celui-ci a gelé ses tarifs dans un contexte économique difficile où le prix de l'énergie a fortement augmenté. La différence du prix de l'eau entre les syndicats se joue sur quelques dizaines d'euros par an et par foyer et certains syndicats ont sans doute des contraintes de distance et de gestion de la qualité de l'eau.

Le SIECT augmentera probablement ses tarifs en 2025 en raison du gel depuis 2021. Toutefois, la volonté du SIECT est d'arriver à produire de l'eau de qualité en ayant un tarif qui soit dans la moyenne, ce qui est le cas au regard du territoire du Grand Sud-ouest mais il est évident que les villes de Muret et de Toulouse proposeront un tarif bien inférieur à celui du SIECT.

❖ Facturation / recouvrement

- Facture unique « eau et assainissement collectif » pour 10 communes avec un reversement à Réseau 31 pour l'assainissement
- Tous moyens de paiement disponibles
- Conditions de dégrèvement avantageuses qui vont au-delà de la réglementation
- Recouvrement assuré par la trésorerie de Carbone
- Echelonnements de paiements accordés par le trésorier
- Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) depuis 2011 au cours de laquelle est présenté le rapport sur le prix et la qualité de l'eau.

❖ Moyens de paiement possible pour l'abonné

- TIP (Titre Interbancaire de Paiement)
- Prélèvement automatique à l'échéance
- Prélèvement mensuel
- Virement bancaire
- Chèque
- Carte bancaire via internet (PayFIP)
- Espèces (max 300€) ou carte bancaire : auprès d'un buraliste ou partenaire agréé (avec QR code, inséré sur les factures depuis janvier 2021)

Pour clore cette présentation, Monsieur Paul-Marie Blanc prend à titre d'exemple la Communauté de Commune Cœur de Garonne. En effet, lorsque Cœur de Garonne a pris la compétence de l'eau, s'est posée la question du fonctionnement. Les 34 communes de Cœur de Garonne sont distribuées par plusieurs syndicats comme le Syndicat des Eaux de la Barousse et du Comminges, Réseau 31 et par le SMDEA 09. Le choix qui a été fait à l'époque par le Président était d'appliquer la représentation substitution, c'est à dire que chaque commune restait dans le syndicat où elles étaient adhérentes.

Il explique que dans le cas d'un éventuel regroupement de communes d'une même intercommunalité qui adhérerait à un seul syndicat, cela complexifierait la gestion de l'eau au regard de la création initiale des syndicats. En effet, si une commune est adhérente aujourd'hui à un syndicat mais qui ferait le choix d'un autre syndicat, le réseau de distribution serait alors géré par plusieurs syndicats et, en cas de problème, la question du responsable se poserait.

Il prend aussi comme exemple la commune de Fontenilles qui a adhéré depuis peu au Grand Ouest Toulousain. Celui-ci a écrit au SIECT pour envisager la représentation substitution afin qu'il continue à alimenter la commune de Fontenilles.

Il préconise le bon sens au regard de la logique des réseaux.

Enfin, pour répondre à la question du Président sur la vision du SIECT en 2026 dans le cadre du transfert des compétences, Monsieur Paul-Marie Blanc répond que toutes les collectivités qui seront amenées à prendre les nouvelles compétences les exerceront en représentation substitution pour continuer à distribuer de l'eau aux abonnés de manière logique.

Monsieur le Président remercie Monsieur Paul-Marie Blanc, Président du SIECT, et Madame Isabelle Perez-Cazard, Directrice, pour la clarté de cette présentation. Il ajoute que l'enjeu est de garder une cohérence sur les syndicats qui produisent de l'eau au regard des abonnés et demandent aux élus s'ils ont d'éventuelles questions.

Madame Emilie Mener, Maire de la commune de Latrape, demande si dans un futur proche, l'assainissement collectif pourra se mettre en place dans des lieux très repoussés.

Monsieur Paul-Marie Blanc répond que le SIECT ne dispose pas de la compétence assainissement collective à l'exception de la facturation. Il dit que cela relèvera très probablement de Réseau 31 qui assure maintenant l'essentiel de cette compétence sur la majorité du département.

A la suite du départ de Monsieur Paul-Marie Blanc, Président du SIECT, et de Madame Isabelle Perez-Cazard, Directrice, Monsieur le Président propose de débattre lorsque que la communauté de communes aura reçu les quatre syndicats pour affiner sa stratégie même s'il est déjà visible que certains points seront bloquants.

Grand Projet du Sud-Ouest (GPSO)

Madame Claire Perroton, Directrice générale des services, présente le Grand Projet du Sud-Ouest (GPSO).

La région est mobilisée depuis 2008 en faveur des lignes à grandes Vitesse pour le développement et l'attractivité du territoire, le GPSO. Il concerne principalement les deux grandes lignes que sont Bordeaux-Toulouse et Toulouse-Espagne.

Les deux principales raisons sont d'offrir une alternative à l'avion pour rejoindre Paris et libérer la capacité du réseau existant afin de développer les trains du quotidien, notamment les lignes liO.

L'ambition du GPSO est d'augmenter les circulations de train au quotidien, d'accroître l'utilisation du transport ferroviaire dans les déplacements autour des métropoles de Bordeaux et Toulouse, diminuer les temps de parcours et améliorer l'accessibilité ferroviaire de l'Occitanie et de la Nouvelle-Aquitaine.

Ce GPSO se traduirait, pour le trajet Toulouse-Paris, par un trajet d'une durée de 3h10 contre 4h10 aujourd'hui avec une fréquence promise de 16 allers-retours par jour contre 7 allers-retours par jour aujourd'hui.

S'agissant de la gouvernance du GPSO, la Loi d'orientation des mobilités de 2019 permet la création d'établissements publics pour financer les grands projets de mobilité et concrétiser leur réalisation. Publié par l'Ordonnance du 2 mars 2022, l'Établissement Public Local (EPL) a été créé.

Il a pour mission de centraliser l'ensemble des ressources notamment celles des collectivités et d'être garant du bon portage de ce projet au regard de la dette et de l'ingénierie du projet.

L'EPL a été créé pour une durée de 40 ans qui correspond à la durée d'amortissement totale de la dette a priori. En effet, il y a déjà une évolution des montants évoqués entre l'année 2023 et l'année 2024, car l'État ne peut pas s'engager sur un maintien ferme des coûts du projet au regard de l'absence de confirmation des subventions de l'Europe.

Madame Claire Perroton présente les principales dates du calendrier du GPSO comme suit :

- 2015-2016 : déclaration d'utilité publique
- 2021 : engagement de Monsieur Jean Castex, Premier Ministre, sur la part de l'Etat (4,1 Md€)
- 2022 : création de la société gestionnaire du GPSO et mise en application de la taxe spéciale d'équipement votée en 2022 en lien avec la DRFIP.
- 2032 : mise en service de la ligne Bordeaux-Toulouse.

Le financement du projet fait état d'un coût prévisionnel total de 14 milliards d'euros signé en 2022 réparti comme suit :

- Contribution apportée par l'Etat à hauteur de 40 %,
- Contribution apportée par les collectivités à hauteur de 40 %,
- Les subventions attendues par l'Europe à hauteur de 20 %

L'état a également fait le choix de rajouter de la fiscalité auprès des entreprises, la taxe sur les bureaux, et une taxe spéciale d'équipement (TSE), qui apparaît déjà sur les feuilles d'impôts depuis 2023 et qui oscille entre 4 et 8 euros par foyer par an.

Monsieur Pierre Viel, Vice-Président délégué à la GEMAPI / Eau-Assainissement, demande si en cas d'augmentation du coût du projet, les pourcentages des contributions demeureront identiques.

Monsieur Patrick Lefebvre, Vice-Président délégué à la Voirie et au Patrimoine et membre du Comité de pilotage du GPSO, informe que l'Europe contribuera financièrement au projet uniquement si la ligne arrive en Espagne. A ce jour, la ligne arrive uniquement à Dax. Si la ligne n'arrivait pas en Espagne, la contribution de l'Europe à hauteur de 20 % sera alors compensée par les collectivités.

Madame Claire Perroton précise que la TSE, qui est une taxe additionnelle, est appliquée sur la taxe foncière, sur les propriétés bâties non bâties, sur les résidences secondaires et sur la CFE.

La règle pour l'application de cette TSE est de se situer à une heure en voiture de l'une des gares desservies par le GPSO, ce qui est le cas pour le territoire de la communauté de commune avec la gare Toulouse-Matabiau.

Elle précise que toutes les communes sont assujetties à l'exception de Montbrun-Bocage et une seconde commune.

Elle explique que :

- Les analyses travaillées par les groupes de travail du GPSO considèrent que 80% de la population garonnaise est à moins d'une heure de la gare de Toulouse Matabiau. Le temps d'accès pour le territoire du Volvestre pour se rendre à la gare Toulouse-Matabiau a été estimé entre 32 et 57 minutes, soit une moyenne de 46 minutes,
- Selon les derniers éléments en sa possession, 24 collectivités étaient signataires du plan financement du GPSO et que la plus proche est le Muretain Agglo,
- Trois critères sont appliqués pour le calcul des parts contributives : le gain de temps, la population et la richesse qui prend en compte le potentiel fiscal et la CAF des trois dernières années.

Enfin, elle précise que par courrier du 20 mars 2024, la région Occitanie a informé que la contribution de la communauté de communes passera à 3,61 M€ soit 90 200 €/an/40 ans alors qu'il était prévu 62 000€/an/40 ans, cela sans garantir qu'il n'y ait pas une nouvelle augmentation de la contribution.

Monsieur le Président dit qu'il n'est pas contre la solidarité et l'effort collectif dès lors où le Volvestre est correctement desservi par les transports pour se rendre à la Gare de Toulouse-Matabiau. Le GPSO doit permettre le renforcement du maillage ferroviaire pour relier les territoires. Même si l'engagement politique est fort sur ce projet, il lui semble que le Volvestre peut peser au sein des débats autour du GPSO.

Monsieur Patrick Lefebvre porte à l'attention de l'assemblée que le préfet a indiqué que l'accès des territoires au GPSO n'était pas le sujet d'actualité et estime qu'il faut insister sur le sujet. Il explique aussi que la gare de Toulouse ne disposera pas plus de quais qu'aujourd'hui pour 16 allers-retours par jour et se demande où passeront les TER. Il insiste sur le déploiement de navettes permettant l'accès au GPSO.

Monsieur le Président sollicite Madame Maryse Vezat-Baronia, maire de la commune de Rieux-Volvestre et première Vice-Présidente du Conseil Départemental, sur le fait qu'une intercommunalité puisse se mobiliser pour que ce projet d'infrastructure soit adossé à des solutions de mobilité, en local, permettant aux concitoyens de bénéficier d'un réseau ferroviaire adapté à leurs besoins.

Madame Maryse Vezat-Baronia explique que si tous les moyens sont portés sur le GPSO, il n'y en aura pas d'autres pour desservir tous les territoires, notamment le Département qui n'en disposera pas d'autres, et précise que le sujet est en ce moment à l'ordre du jour au sein du Département.

Monsieur le Président propose à l'assemblée de saisir le Conseil départemental de la Haute-Garonne pour échanger sur la question de la desserte des territoires avec les autres intercommunalités.

⇒ **Les membres du Bureau communautaire sont favorables à la proposition du Président énoncée ci-dessus.**

TOURISME

Rôle et missions de l'Office de Tourisme – Questionnaire à destination des communes

Madame Pascale Mesbah-Lourde, Vice-Présidente déléguée au Développement Touristique, et Madame Marion Marquette-Bellegarde, Directrice de l'Office Intercommunale du Tourisme, rappellent que l'Office de Tourisme Intercommunal (OTI) est en place depuis sept ans au sein de la communauté de communes et que cette compétence est relativement récente. Pendant ces sept dernières années, la structuration de l'OTI a été travaillée et il fonctionne bien.

Pour autant, même si celui-ci se positionne bien avec des résultats assez satisfaisants, et qu'il contribue à améliorer le cadre de vie des habitants et à l'attractivité de l'ensemble des communes, il est aujourd'hui indispensable de se projeter dans l'avenir pour connaître la direction que devra prendre l'OTI et le développer. De plus, il semble que les missions de l'OTI soient aujourd'hui méconnues des communes.

Pour ce faire, Madame Marion Marquette-Bellegarde informe qu'un questionnaire a été travaillé à destination des communes afin de mieux connaître leur perception du tourisme et leurs besoins en matière de services. En effet, même si certains maires pensent que certaines communes ne sont pas identifiées comme des communes touristiques, elles ont forcément une vision, un avis sur le tourisme et des attentes.

Départ de Monsieur Max Cazzaré à 19h57.

Elle précise qu'elle adressera dès demain un courriel aux communes auquel sera joint le questionnaire. Les maires ou leur représentant pourront le remplir directement en version numérique ou en version papier ; version papier qu'elle remet en séance et qui devra être remis à l'accueil de la communauté de communes ou à l'Office de tourisme. Elle invite les communes à rendre un questionnaire renseigné par commune avant fin juillet 2024 afin qu'elle présente les résultats à l'automne 2024.

ACCESSIBILITE DES SERVICES AU PUBLIC

Présentation du 1^{er} bilan itinérance France Services

Madame Karine Brun, Vice-Présidente déléguée à l'Accessibilité des services au public et à la politique santé handicap, présente le 1^{er} bilan de l'itinérance France Services qui a démarré en mars 2024.

Elle informe l'assemblée qu'il y a eu 499 démarches qui ont été engagées dans le cadre de l'itinérance avec 289 contacts, dont 51% de ces contacts qui sont de nouveaux contacts et qui ne fréquentaient pas France Services auparavant et qui l'ont connu grâce à son itinérance. Elle rappelle que l'objectif était d'aller vers et souligne que les résultats sont probants.

En suivant, elle présente le bilan l'itinérance de mars à mai 2024 comme suit :

BOIS DE LA PIERRE Permanences 5 Contacts 12 dont 6 issus de la commune Démarches effectuées 12	CAPENS Permanences 6 Contacts 12 dont 11 issus de la commune Démarches effectuées 27	GENSAC Permanences 6 Contacts 20 dont 17 issus de la commune Démarches effectuées 37	GOUZENS Permanences 6 Contacts 6 dont 4 issus de la commune Démarches effectuées 10
LACAUGNE Permanences 5 Contacts 9 dont 7 issus de la commune Démarches effectuées 17	LAFITTE Permanences 5 Contacts 9 dont 5 issus de la commune Démarches effectuées 15	LONGAGES Permanences 7 Contacts 43 dont 39 issus de la commune Démarches effectuées 51	MARQUEFAVE Permanences 7 Contacts 31 dont 23 issus de la commune Démarches effectuées 41
MASSABRAC Permanences 5 Contacts 7 dont 6 issus de la commune Démarches effectuées 9	MAUZAC Permanences 5 Contacts 22 dont 19 issus de la commune Démarches effectuées 43	MONTBRUN Permanences 7 Contacts 11 dont 9 issus de la commune Démarches effectuées 18	NOÉ Permanences 7 Contacts 25 dont 18 issus de la commune Démarches effectuées 41
PEYSSIES Permanences 5 Contacts 16 dont 10 issus de la commune Démarches effectuées 25	ST-CHRISTAUD Permanences 5 Contacts 18 dont 18 issus de la commune Démarches effectuées 53	ST-JULIEN Permanences 7 Contacts 25 dont 23 issus de la commune Démarches effectuées 56	ST-SULPICE Permanences 7 Contacts 28 dont 22 issus de la commune Démarches effectuées 44

Elle explique que la taille de la commune n'est pas proportionnelle au nombre de demandes et précise que le nombre de permanences est identique pour chaque commune même s'il y a eu des congés et des ponts, et que certaines permanences n'ont pas pu être assurées.

Ensuite, Madame Karine Brun indique que s'est posée la question de savoir s'il y avait plus de personnes qui fréquentaient l'itinérance au détriment des lieux fixes de France Services sur les communes Carbonne, Montesquieu-Volvestre et de Saint-Sulpice-sur-Lèze et présente le constat suivant :

- ❖ Fréquentation du service global (avec les itinérances) toujours en augmentation à l'identique des années précédentes.
 - Une augmentation de 144 contacts en 2024
 - Une augmentation de 276 demandes en 2024.
 - Cependant on constate une baisse des contacts sur tous les sites fixes :
 - ✓ Carbonne : - 99
 - ✓ Montesquieu-Volvestre : - 65
 - ✓ Saint-Sulpice-sur-Lèze : - 11 (l'itinérance n'est pas comptée)
- ❖ Plusieurs facteurs à cela :
 - Carbonne : les personnes vont sur les itinérances (suivi dossier, trop de monde lors de leur venue, ...)
 - Montesquieu-Volvestre : 1 agent au lieu de 2 certains jours
 - Saint-Sulpice-sur-Lèze : manque d'heure d'ouverture au public car seul site à avoir plus de demandes en 2024.
- ❖ Constat d'une baisse des demandes sur tous les sites fixes, sauf Saint-Sulpice-sur-Lèze :
 - Carbonne : - 187
 - Montesquieu-Volvestre : - 128
 - Saint-Sulpice-sur-Lèze : + 12 (l'itinérance n'est pas comptée).

Enfin, Madame Karine Brun s'attache à présenter les points suivants :

- ❖ Deux évènements au MEET de Toulouse les 10 et 11 juin 2024 : rencontres régionales des France Services Nouvelle-Aquitaine Occitanie et ANCT Tour 2024. Les services de l'Etat ont demandé à Madame Mariane Dupuy, Responsable du France Services, de témoigner sur le France Services du Volvestre. Celui-ci a ainsi servi d'exemple en témoignant sur le déploiement des itinérances. Elle indique qu'elle est également intervenue pour souligner l'engagement financier et la volonté politique des élus de la Communauté de Communes du Volvestre « d'aller-vers » et de « faire venir » en France services.
- ❖ Résultat de l'AMI mobilité, Appel à Manifestation d'Intérêt « allers vers en France services ». Le dossier de subvention a été déposé le 23 mars 2024 pour un montant de 50 000 euros et le résultat sera connu fin juin 2024. Elle souligne qu'elle a bon espoir que la communauté de commune perçoive cette subvention au regard de commentaires très positifs d'une personne qui sera membre du jury.
- ❖ En raison de la période estivale et des congés des agents, l'itinérance France Services s'arrêtera le vendredi 28 juin et reprendra le lundi 2 septembre 2024. La reprise se fera en septembre sur le même fonctionnement existant pour les usagers qui commencent à bien repérer cette itinérance ainsi que pour stabiliser l'organisation du service. Elle remercie les agents du service qui ont accepté de modifier leur emploi du temps.

Monsieur le Président remercie Madame Karine Brun pour cet excellent travail et demande qu'elle remercie, au nom du Bureau communautaire, les agents du service France Services.

QUESTIONS DIVERSES

✚ **Courrier de Madame Dominique Faure, Ministre chargée des collectivités territoriales et de la ruralité, du 4 juin 2024 relatif à France ruralités revitalisation (FRR)**

Monsieur le Président informe que vingt-sept communes sur trente-deux communes ont reçu un courrier de Madame Faure relatif à la réforme des zones de revitalisation rurale (ZRR), adoptée en loi de finances pour 2024 (entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2024), qui fixe un nouveau zonage appelé "France Ruralités Revitalisation". Il indique que les communes Bois-de-la-Pierre, Capens, Longages, Mauzac et Noé n'ont pas été retenus au regard des critères appliqués tels que la densité de la population et le revenu disponible par habitant mais que la communauté de commune n'a pas reçu de la part de l'Etat les modalités de calcul.

Il explique que les entreprises qui s'implanteront dans une commune en FRR, et ce à compter du 1^{er} juillet 2024, pourront ainsi bénéficier, sous certaines conditions, d'exonérations d'impôts sur les bénéfices (impôt sur le revenu ou sur les sociétés), de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et de cotisation foncière des entreprises (CFE). Les entreprises n'auront aucune démarche à effectuer. En revanche, les communes et la communauté de communes devront délibérer dans les 90 jours suivant la publication de l'arrêté pour exonérer pendant 5 ans à 100% sur la CFE et sur le foncier bâti puis pendant trois ans de manière dégressive (75 %, 50 % et 25 %). Il précise que s'il n'y a pas de délibération, il n'y aura pas d'exonération, et que les délibérations devront être communes en termes d'attractivité du territoire et pour éviter, par la suite, d'éventuels problèmes avec les entreprises.

Il informe que pour les communes concernées il y aura une augmentation de la dotation de solidarité rurale. En outre, il ajoute que le dispositif concerne les entreprises nouvelles, les professions libérales et les artisans et préconise une communication sur le sujet.

Néanmoins, Monsieur le Président propose à l'assemblée de saisir Monsieur le Préfet afin de connaître les raisons pour lesquelles les communes de Bois-de-la-Pierre, Capens, Longages, Mauzac et Noé n'ont pas été retenues dans le classement et pourquoi celui-ci n'intervienne pas sur l'ensemble du territoire de l'intercommunalité, d'autant que les communes a priori non éligibles représentent près du quart de la population totale du Volvestre.

⇒ **Les membres du Bureau communautaire approuvent la proposition du Président exposée ci-dessus.**

✚ **« Afterwork estival » le 27 juin 2024 de 17h00 à 19h00 à l'espace Jallier**

Monsieur le Président rappelle qu'à l'occasion de cet évènement, en présence des élus et des agents, sera inaugurée une exposition sur les grilles de la CCV, représentant les 32 communes du territoire. Un moment convivial et en musique suivra cette inauguration au cours duquel sera remis le rapport d'activité 2023 de la Communauté de Communes du Volvestre.

En cas d'indisponibilité du maire de la commune, il remercie les élus de bien vouloir désigner, au sein des élus communautaires, un remplaçant.

SCoT du Pays Sud Toulousain : rapport triennal sur l'artificialisation des sols pour le 22/08/2024

Monsieur le Président remémore les points suivants :

- Le SCoT du Pays Sud Toulousain accompagne les communes sur l'exercice d'écriture du **rapport triennal sur l'artificialisation des sols prévu pour le 22 août 2024**.
- Ce rapport intervient dans le cadre de la Loi Climat et Résilience d'août 2021. Il a pour objectif de se saisir de la question du Zéro Artificialisation Nette (ZAN) et du respect de sa trajectoire de réduction. Il permet, à la commune, de prendre connaissance et de justifier la consommation foncière réalisée à partir de 2021.
- Page explicative sur le site du Pays Sud Toulousain
- Temps d'échanges proposés par le Pays pour aborder plus précisément les outils de suivi de la consommation foncière mis à disposition des collectivités par l'Etat, et de présenter le contenu et les attendus du rapport triennal.
- Permanences proposées par l'équipe du SCoT dans les locaux du PETR ou bien en visioconférence (Cf mail reçu par les communes avec lien doodle).

Validation du projet d'ordre du jour du Conseil communautaire du 27 juin 2024

Calendrier des instances/réunions

- Conseil communautaire le 27 juin 2024 à 19h00
- La rencontre des Maires avec Monsieur le Président du Conseil départemental, Sébastien Vincini, prévue initialement le vendredi 5 juillet 2024 à 14h30, est reportée à une date ultérieure (automne).

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président remercie les membres du Bureau communautaire et leur souhaite une belle fin de soirée.

Fin de séance : 20h15

Carbonne, le 20 juin 2024

Le Président

Denis TURREL



Le secrétaire de séance

Daniel DEJEAN